

Coronavirus (COVID-19) : les examens du permis B reprennent !

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 09/06/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 09/06/2020

Sources :

- [Communiqué de presse du Ministère de l'Intérieur, du 8 juin 2020](#)

Annulés pendant toute la durée du confinement, les examens du permis de conduire B ont récemment repris. Depuis quand ?

Coronavirus (COVID-19) : une reprise sous conditions

Pour rappel, le permis B permet la conduite de voitures dont le poids en charge est inférieur à 3,5 tonnes et qui ne peuvent pas transporter plus de 8 passagers.

Les examens pour l'obtention de ce permis, annulés pendant toute la durée du confinement, ont repris leurs cours depuis le mardi 8 juin 2020.

Cette reprise est toutefois subordonnée au respect d'un protocole sanitaire, qui a été élaboré par les organisations professionnelles des écoles de conduite et les organisations syndicales des inspecteurs du permis de conduire, sur la base d'une recommandation du Haut Conseil de la Santé publique.

Ce protocole prévoit le respect des gestes barrières (toux dans le coude, utilisation de mouchoirs à usage unique, port du masque) pendant les sessions d'examen, et garantit la sécurité du candidat, de l'inspecteur et de l'accompagnateur.

L'ensemble de ces mesures doit être porté à la connaissance des candidats, examinateurs et accompagnateurs avant le déroulement des épreuves, ainsi qu'affiché dans les locaux des centres d'examens.

Face à la propagation du coronavirus, de nombreuses mesures ont été prises par le Gouvernement. Certaines d'entre elles intéressent plus particulièrement les professionnels du secteur automobile et du transport...

[Coronavirus \(COVID-19\) : les mesures pour le secteur de l'automobile et du transport](#)
[BANNIERE_DROITE]